

terminé en disant : "J'exhorte toutes les parties en cause à s'abstenir de commettre d'autres agressions et à essayer de créer un climat dans lequel on puisse trouver une solution négociée. Le plan de paix américain constitue peut-être déjà une première étape."<sup>16</sup>

Le 26 février, le député néo-démocrate Bill Blaikie a dit espérer que le comportement violent des soldats israéliens en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza cessera bientôt. Il a également insisté sur le fait que le gouvernement "n'a pas énoncé clairement la position du Canada au sujet des nombreuses questions épineuses qu'il faudrait examiner dans le cadre d'une [conférence pour la paix]". La ministre du Commerce extérieur, Mme Pat Carney, a répondu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait exposé la position du Canada à plusieurs reprises à la Chambre des communes.<sup>17</sup>

Le 14 mars, le député libéral Lloyd Axworthy a voulu savoir si le premier ministre avait approuvé le texte final du discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur le Moyen-Orient et si ces propos reflétaient "explicitement la position du premier ministre et de son gouvernement au sujet des événements (...) au Moyen-Orient". M. Clark a alors pris la parole pour affirmer que la déclaration faite au Comité Canada-Israël reflétait la position du gouvernement du Canada.<sup>18</sup>

La même journée, le député conservateur Reginald Stackhouse a demandé à M. Joe Clark si le gouvernement a fait connaître son avis aux autorités américaines au sujet du plan de paix Shultz. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu :

Le Canada a accordé de manière on ne peut plus claire et sans équivoque son appui aux initiatives prises par le secrétaire d'État des États-Unis. (...) entre autres initiatives que nous avons prises et qui nous permettraient d'exercer une certaine influence, j'ai ordonné aux ambassadeurs du Canada au Moyen-Orient

---

<sup>16</sup> Débats de la Chambre des communes, 9 février 1988, p. 12776.

<sup>17</sup> Débats de la Chambre des communes, 26 février 1988, p. 13175.

<sup>18</sup> Débats de la Chambre des communes, 14 mars 1988, p. 13697.